

## Commission Permanente du 24 juillet 2020

## Réparation en nature avec règlement direct (entreprises et collègue) par l'assureur dommages ouvrage (DO)

Collège MAXIMILIEN de ROBESPIERRE à Port-Saint-Louis-du-Rhône Assureur DO : sociétés PILLIOT/AMLIN - Dossier n°1660DO		
Désordre	Réparation	€ TTC
D1- Défaut d'évacuation des eaux usées WC et vestiaires personnels	Reprise canalisation PVC et réglage pente ( <i>OERIS</i> )	2.683,20
D2- Défaut d'évacuation des eaux usées local technique adoucisseurs d'eau	Curage dépôts béton regard R2 et reprise collecteur ( <i>OERIS</i> ) Nettoyage et désinfection du local ( <i>Collège</i> )	22.357,20 480,00
D3- Ecoulement d'eau boueuse dans fosse ascenseur extérieur	Pompage fosse par le collège ( <i>Collège</i> ) Installation d'une pompe en fond de fosse ( <i>OERIS</i> ) Remplacement pièces ascenseur ( <i>SCHINDLER</i> ) Reprise peinture hall d'entrée ( <i>Collège</i> )	297,60 3.585,60 1.464,07 720,00
<b>Total</b>		<b>31.587,67</b>

Montant total rapport : 31.587,67 €